

Communiqué de presse

9 novembre 2009

SIX Swiss Exchange SA

Media Relations
Selnaustrasse 30
Case postale
CH-8021 Zurich

T +41 58 854 2675

F +41 58 854 2710

pressoffice@six-swiss-exchange.com

www.six-swiss-exchange.com

Ajustement des tarifs dans le négoce des blue chips suisses

La SIX Swiss Exchange ajuste ses tarifs du Swiss Blue Chip Segment au 1^{er} décembre 2009. Pour les participants à volumes élevés de transactions, les forfaits transactionnels seront réduits voire entièrement supprimés. La SIX Swiss Exchange assure ainsi sa compétitivité dans le négoce informatisé et accroît son attrait de Bourse efficace et avantageuse. Parallèlement, les frais du fixing seront harmonisés pour tous les participants.

Par son adaptation tarifaire, la SIX Swiss Exchange tient compte de la tendance au négoce informatisé. Christian Katz, CEO de la SIX Swiss Exchange, commente la nouvelle réglementation comme suit: «Ces ajustements se traduisent globalement par des frais nettement plus faibles pour les clients à forts volumes transactionnels. En outre, non seulement les participants déjà actifs profiteront de ces tarifs attrayants, mais aussi les nouveaux clients. Je suis convaincu que nous renforçons ainsi la compétitivité de notre Bourse. Car une Bourse avantageuse attire les liquidités et veille à une fixation des prix plus concurrentielle et plus durable.»

Les tarifs ajustés au 1^{er} décembre 2009 dans le négoce des blue chips seront structurés de la manière suivante:

Réduction des forfaits transactionnels pour les participants à volumes élevés de transactions

Pour les participants de la Bourse avec le Commitment Level 2 (taxe de négoce mensuelle désormais sur 250 000 CHF, jusqu'à présent 300 000 CHF), les forfaits transactionnels de 1 CHF sont entièrement supprimés. Pour le Commitment Level 1 (taxe de négoce mensuelle désormais entre 100 000 CHF et 250 000 CHF), les forfaits de 1 CHF sont réduits de 50% à 0,50 CHF et pour le Standard Level (taxe de négoce mensuelle jusqu'à 100 000 CHF), de 25% à 0,75 CHF par exécution.

Harmonisation des frais du fixing

Parallèlement à la réduction des tarifs du marché permanent, tous les participants seront désormais traités de la même manière dans le fixing. En sus du forfait transactionnel toujours prélevé, il s'appliquera désormais un tarif uniforme de 0,75 point de base pour un montant maximum de 75 CHF par exécution. Pour les Commitment Level 1&2, cela se traduira par un léger relèvement du tarif (de 0,1 point de base ou de 0,2 point de base).

Pour de plus amples informations, M. Werner Vogt, Head Media Relations, est à votre entière disposition.

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: pressoffice@six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange

SIX Swiss Exchange fait partie, au plan technologique, du peloton de tête des bourses mondiales. Prestataire de services boursiers de premier ordre, SIX Swiss Exchange regroupe participants, émetteurs et investisseurs sur un marché des valeurs mobilières efficace et transparent. Elle convainc non seulement par sa large gamme de produits, mais aussi par son système intégré et entièrement automatique de négoce, clearing et règlement. www.six-swiss-exchange.com

SIX Swiss Exchange est une entreprise de SIX Group. SIX Group offre au niveau international des services de premier ordre dans les domaines du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements.